

Assurance maladie

À moins d'indication contraire, les maximums s'appliquent par personne assurée, par année.

	Régime actuel	Régime proposé	
		Module A	Module B
Médicaments sur ordonnance	90 %	80 %	80 %
Franchise	Aucune	5 \$ par prescription	2 \$ par prescription
Hospitalisation	100 %, chambre à deux lits	100 %, chambre à deux lits	100 %, chambre à deux lits
Soins paramédicaux	90 %	80 %	80 %
Psychologue, psychiatre, travailleur social, psychoéducateur, psychothérapeute, thérapie cognitivo-comportementale	Max. admissible de 500 \$ (psychologue seulement)	Max. remboursable combiné de 2 000 \$	
Audiologiste, orthophoniste	Max. admissible de 500 \$ par spécialiste	Max. remboursable de 750 \$ par spécialiste	
Acupuncteur, chiropraticien, diététiste, ergothérapeute, homéopathe, massothérapeute, naturopathe, ostéopathe, podiatre	Max. admissible de 500 \$ par spécialiste	Max. remboursable combiné de 750 \$ (excluant massothérapeute)	Max. remboursable combiné de 1 500 \$ (max. de 500 \$ pour massothérapeute)
Physiothérapeute, thérapeute en réadaptation physique et thérapeute du sport agréé	Aucun maximum (physiothérapeute seulement)		
Soins de la vue	Non couverts	Non couverts	1 examen / 12 mois
Fréquence des examens de rappel			Max. remboursable de 200 \$ / 24 mois
Lunettes, lentilles cornéennes et correction laser			

Investir là où ça compte pour vous

Proposition initiale

Comparaison des primes actuelles du régime à celles du régime proposé

	Régime actuel		Régime proposé		Variation
	Coûts	Partage de coûts	Coûts	Partage de coûts	
Employeur	19,6 M\$	47 %	21,5 M \$	51 %	+ 1,9 M \$
Employés ¹	22 M\$	53 %	20,7 M \$	49 %	- 1,3 M \$
Total	41,6 M\$	-	42,2 M \$	-	+ 0,6 M \$

**Contribution supplémentaire de 1,9 M \$ de la part de l'employeur
et économie potentielle de 1,3 M \$ pour les employés**

¹En considérant que 50 % des employés sélectionnent le Module A du régime proposé et 50 % le Module B

Variation des primes sur la paie (aux deux semaines)

Proposition initiale

	Statut familial	Régime proposé		Exempté
		Module A	Module B	
Salaire de 60 000 \$	Individuel	- 12 \$	- 3 \$	- 28 \$
	Monoparental	- 14 \$	+ 11 \$	
	Couple	- 18 \$	+ 20 \$	
	Familial	- 20 \$	+ 34 \$	
Salaire de 80 000 \$	Individuel	- 13 \$	- 4 \$	- 35 \$
	Monoparental	- 16 \$	+ 9 \$	
	Couple	- 19 \$	+ 19 \$	
	Familial	- 21 \$	+ 33 \$	
Salaire de 120 000 \$	Individuel	- 16 \$	- 7 \$	- 50 \$
	Monoparental	- 18 \$	+ 7 \$	
	Couple	- 22 \$	+ 16 \$	
	Familial	- 24 \$	+ 30 \$	

Assurance maladie

Proposition révisée

À moins d'indication contraire, les maximums s'appliquent par personne assurée, par année.

	Régime actuel	Régime proposé	
		Module A	Module B
Médicaments sur ordonnance	90 %	80 %	80 %
Franchise	Aucune	5 \$ par prescription	2 \$ par prescription
Hospitalisation	100 %, chambre à deux lits	100 %, chambre à deux lits	100 %, chambre à deux lits
Soins paramédicaux	90 %	80 %	80 %
Psychologue, psychiatre, travailleur social, psychoéducateur, psychothérapeute, thérapie cognitivo-comportementale	Max. admissible de 500 \$ (psychologue seulement)	Max. remboursable combiné de 2 000 \$	
Audiologiste, orthophoniste	Max. admissible de 500 \$ par spécialiste	Max. remboursable de 750 \$ par spécialiste	
Acupuncteur, chiropraticien, diététiste, ergothérapeute, homéopathe, massothérapeute, naturopathe, ostéopathe, podiatre, thérapeute en réadaptation physique et thérapeute du sport agréé	Max. admissible de 500 \$ par spécialiste	Max. remboursable combiné de 750 \$ (excluant massothérapeute)	Max. remboursable combiné de 1 500 \$ (max. de 500 \$ pour massothérapeute)
Physiothérapeute	Aucun maximum	Max. remboursable de 750 \$	Max. remboursable de 1 500 \$
Soins de la vue			
Fréquence des examens de rappel	Non couverts	Non couverts	1 examen / 12 mois
Lunettes, lentilles cornéennes et correction laser			Max. remboursable de 200 \$ / 24 mois

Investir là où ça compte pour vous

Proposition révisée

Comparaison des primes actuelles du régime à celles du régime proposé

	Régime actuel		Régime proposé		Variation
	Coûts	Partage de coûts	Coûts	Partage de coûts	
Employeur	19,6 M\$	47 %	21,6 M \$	51 %	+ 2,0 M \$
Employés ¹	22 M\$	53 %	20,8 M \$	49 %	- 1,2 M \$
Total	41,6 M\$	-	42,4 M \$	-	+ 0,8 M \$

Contribution supplémentaire de 2,0 M \$ de la part de l'employeur et économie potentielle de 1,2 M \$ pour les employés

¹En considérant que 50 % des employés sélectionnent le Module A du régime proposé et 50 % le Module B

Variation des primes sur la paie (aux deux semaines)

Proposition révisée

	Statut familial	Régime proposé		Exempté
		Module A	Module B	
Salaire de 60 000 \$	Individuel	- 12 \$	- 3 \$	- 28 \$
	Monoparental	- 14 \$	+ 11 \$	
	Couple	- 17 \$	+ 21 \$	
	Familial	- 19 \$	+ 35 \$	
Salaire de 80 000 \$	Individuel	- 13 \$	- 4 \$	- 35 \$
	Monoparental	- 15 \$	+ 10 \$	
	Couple	- 18 \$	+ 20 \$	
	Familial	- 20 \$	+ 34 \$	
Salaire de 120 000 \$	Individuel	- 16 \$	- 7 \$	- 50 \$
	Monoparental	- 18 \$	+ 7 \$	
	Couple	- 21 \$	+ 17 \$	
	Familial	- 23 \$	+ 31 \$	